



***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL***

Séance du 08 Décembre 2022

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : Adjoints : Adrien BRAND – Ginette HELL - Gilles LITZLER - Annick FRICKER - Serge MULLER

Conseillers : Mylène GENIN - Magali SIMET – Stéphane MECKER –
Cécilia MULLER - Vincent MECKER - Sylviane HELL –
Philippe STOLZ - Sylvie SCHERMESSE – Alain SCHMITT –
- Dominique SENDELIN – Bernard MUNCK

Absents excusés : Manuel GROSGUTH procuration à Cécilia MULLER
Claudine BISEL procuration à Dominique SENDELIN

Absent non-excuse : Néant

Monsieur Le Maire présente Monsieur Brewal CAPRON garde forestier ONF. Il intervient dans le cadre des travaux forestiers de la parcelle 2 près du DURRENRAIN.



La zone bleue correspond aux sapins qui ont été coupés la zone violette ce sont les hêtres qui ont été abattus

Monsieur CAPRON propose deux solutions au titre de la régénération, à savoir :

- Artificielle :

La méthode consiste au broyage en plein, le travail du sol, la plantation avec les protections gibiers et les dégagements pour les entretiens.

- Naturelle :

Régénération naturelle consiste à attendre (2-3 ans), puis faire les dégagements, le broyage layon et regarnir les espaces vierges de jeunes poutres.

Le Conseil Municipal est favorable à la régénération naturelle

En réponse à la proposition de faire une visite sur place par Monsieur CAPRON il est convenu de la prévoir courant avril. Il termine sa présentation à 20 heures 15 avec les remerciements de l'ensemble du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1. Installation Conseiller Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2022
3. Recensement DGF 2023 – Longueur de la voirie communale
4. Amortissement Subventions d'équipements
5. Décisions modificatives
6. Autorisation dépenses d'investissement 2023
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Annick FRICKER au poste de secrétaire de séance et de lui adjoindre Madame Nadine SCHNECKENBURGER.

POINT 1 – Installation conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 20 Novembre 2022 (reçu en Mairie le 22 Novembre 2022), Madame Marlène LORENZ l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 22 Novembre 2022.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Haut-Rhin en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Bernard MUNCK, suivant immédiat sur la liste « Faire vivre Illtal » dont faisait partie Madame Marlène LORENZ lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

POINT 2 – Approbation du compte rendu de la séance du 17 Novembre 2022

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 19 voix dont 2 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du 17 Novembre 2022.

POINT 3 – Recensement DGF 2023 – Longueur de la voirie communale

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est prise en compte dans la dotation de solidarité rurale (DSR) et non dans la dotation forfaitaire.

Dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Vu les articles L 2334-1 à L2334-23 du CGCT,

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la fusion des trois communes et de la construction de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif ci-dessous fait apparaître un total de 15 412 mètres de voies appartenant à la commune.

	Avant fusion	Après fusion	ILLTAL
GRENTZINGEN	6 916 mètres	85 mètres (Rue des Cigales	7 001 mètres
HENFLINGEN	1 865 mètres		1 865 mètres
OBERDORF	6 090 mètres	456 mètres (Rue du Moulin)	6 546 mètres
TOTAL	14 871 mètres		15 412 mètres

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 2 procurations
 Abstentions : 0 voix
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, **DECIDE**

- d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 15 412 mètres
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

POINT 4 – Amortissement Subventions d'Equipements

En date du 30 Juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de voter des crédits d'un montant de 6 129.- € au compte 20422 (subvention d'équipement) . Cela concerne le déplacement du réseau « Orange » selon la convention CNV-HD4-11-13-00037321 « relative à l'opération d'effacement des réseaux d'orange dans la Commune d'ILLTAL » de l'ancienne « Rue Principale à OBERDORF ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie d'ALTKIRCH demande l'amortissement des subventions d'équipements versées au compte 20422 sur une durée d'un an.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 19 voix dont 2 procurations
 Abstentions : 0 voix
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, **DECIDE**

- L'amortissement dérogatoire de 1 an de la subvention d'équipement d'un montant de 6 129.- €
- D'en informer Madame la Trésorière d'ALTKIRCH

POINT 5 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires nécessaires à la mise en conformité aux demandes de la trésorerie :

Et ce au vu d'amortir la subvention d'équipement versée d'un montant de 6 129.- €, de constituer la provision pour dépréciation d'actif pour un montant de 660.- € et de payer la participation de fonctionnement au SDIS d'un montant de 11 692.78 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Compte 62878	- 18 790 euros
Opération d'ordre budgétaire 042	Compte 681	+ 6 130 euros
Chapitre 68	Compte 681	+ 660 euros

Repas 3ème Age

Le repas des personnes âgées aura lieu le dimanche, 11 décembre 2022, la préparation de la salle se fera le samedi matin

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 heures.

Affiché le 15 Décembre 2022

Le Maire,

Christian LERDUNG

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune d'ILLTAL de la séance du 08 Décembre 2022

Ordre du jour :

1. Installation Conseiller Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2022
3. Recensement DGF 2023 – Longueur de la voirie communale
4. Amortissement Subventions d'équipements
5. Décisions modificatives
6. Autorisation dépenses d'investissement 2023
7. Divers

Prénom / Nom	Fonction	Signature	Procuration
Christian LERDUNG	Maire		
Adrien BRAND	1 ^{er} Adjoint au Maire		
Ginette HELL	2 ^{ème} Adjointe au Maire		
Gilles LITZLER	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
Annick FRICKER	4 ^{ème} Adjointe au Maire		
Serge MULLER	5 ^{ème} Adjoint au Maire		

Myène GENIN	Conseillère municipale		
Magali SIMET	Conseillère Municipale		
Stéphane MECKER	Conseiller municipal		
Cécilia MULLER	Conseillère Municipale		
Vincent MECKER	Conseiller municipal		
Sylviane HELL	Conseillère municipale		
Philippe STOLZ	Conseiller municipal		
Sylvie SCHERMESSER	Conseillère municipale		
Manuel GROSGUTH	Conseiller municipal	Procuration à Cécilia MULLER	
Alain SCHMITT	Conseiller municipal		
Claudine BISEL	Conseillère municipale	Procuration à Dominique SENGELIN	
Dominique SENGELIN	Conseiller municipal		

Bernard MUNCK	Conseiller municipal		
---------------	----------------------	--	--

